Trente-cinquième Année. — N° 309 — UN NUMERO 15 CENTIMES. — SAMEDI 15 NOVEMBRE 1890

# JOURNAL DE ROUBAIX

PRIX DE L'ABONNEMENT : Roubaix-Tourcoing, Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an 50 francs. — Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs. — Les Départements et l'Etranger, les frais de poste en sus.
*Le prix des abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.*

BUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17. — A TOURCOING, RUE DES POUTRAINS, 42
*Directeur : ALFRED REBOUX*
AGENCE SPÉCIALE A PARIS, Rue Notre-Dame-des-Victoires,

ABONNEMENTS ET ANNONCES : Rue Neuve, 17, à Roubaix. — A Lille, rue du Curé-Saint Etienne 9 *bis*. — A Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et C°, place de la Bourse, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28, — à Bruxelles, à l'*Office de Publicité*.

ROUBAIX, LE 14 NOVEMBRE 1890

## LA FRANCE EN ORIENT

On ne sait pas assez de quel prestige jouit encore la France à l'étranger. On ignore beaucoup trop combien d'œuvres admirables propagent au dehors notre religion, notre civilisation, notre langue.

Parmi elles, l'Œuvre des Ecoles d'Orient tient la première place. A quoi bon en faire l'éloge ? Elle est catholique et elle est française : c'est tout dire. Elle distribue 300,000 francs chaque année aux innombrables écoles parsemées sur le sol oriental, comme autant de foyers destinés à éclairer les malheureuses populations de ces provinces plongées dans les ténèbres du mahométisme. Le plus souvent, c'est par la langue française que la foi catholique s'introduit dans les esprits et dans les cœurs.

Se doute-t-on que, dès 1885, les Frères de la Doctrine chrétienne possédaient dans le Levant 14 communautés habitées par 244 Frères ? Ces 244 Frères dirigeaient 37 classes payantes avec 1,440 élèves et 61 classes gratuites comptant 3,688 élèves.

A cette même époque, de cinquante villes différentes on leur demandait de fonder des établissements. Mais, hélas ! l'argent manquait, et force était bien aux bons Frères de refuser ce surcroît de travail qui était aussi un surcroît de dépenses.

L'Œuvre des Ecoles d'Orient n'est pas seule à s'intéresser au développement des écoles cotholiques du Levant. La Propagation de la Foi consacre une part importante de ses puissantes ressources à cet important objet, environ 70,000 francs en 1888.

L'Œuvre de la Sainte-Enfance joint sa modeste obole à celle de la Propagation de la Foi, mais elle réserve la plus grosse part à d'autres écoles établies sur d'autres points du globe.

* *

Chose digne de remarque, nos étranges gouvernants ont compris que, suivant le mot de Gambetta, l'anticléricalisme n'était pas un article d'exportation. A l'intérieur ils « laïcisent » avec une ardeur qui ne se ralentit pas, tandis qu'au dehors ils subventionnent toujours les écoles religieuses dont les traités leur ont confié la protection.

C'est ainsi que dans le projet de budget de 1891 (ministère des affaires étrangères), le crédit de 520,000 francs libellé en ces termes : « allocation aux établissements français en Orient », est maintenu.

Il convient de ne pas exagérer l'importance de cette conduite. En cela, ils font œuvre politique, exclusivement, et agir autrement serait folie pure. On sait, en effet, les services considérables que les religieux, persécutés en France, rendent en Asie-Mineure, en Arménie, en Syrie, en Palestine, etc., à l'influence française. C'est leur manière à eux de se venger.

Il semble, à l'énumération des chiffres qui précèdent, que les écoles du Levant soient largement dotées et en pleine prospérité. Il n'en est rien. Qu'est-ce qu'un budget de un million à quinze cent mille francs par an si l'on songe que plusieurs centaines d'écoles donnent l'instruction primaire, professionnelle et même secondaire à 40.000 ou 50.000 enfants ?

Ces écoles sont disséminées en Arménie, en Asie-Mineure, en Bulgarie, à Constantinople, en Egypte, en Grèce, dans l'Archipel, en Macédoine, en Mésopotamie, en Palestine, en Perse, en Roumélie, en Syrie, en Tripolitaine, en Turquie d'Europe, etc.

Les Sœurs de charité ont quatre écoles en Perse ; en Syrie, elles possèdent des écoles à Beyrouth, à Tripoli, à Damas, à Zouk-Mikaïl, à Ras-Beyrouth.

Les Carmes ont 4 écoles, les Sœurs de Saint-Joseph 5, les Capucins 28 ; les Jésuites en ont un grand nombre ; ils possèdent en outre une école de médecine à Beyrouth, subventionnée par le gouvernement français ; elle fournit des médecins à tout l'Orient.

Constantinople, cette capitale de l'islamisme, compte à elle seule 26 écoles catholiques dirigées par des religieux.

* *

Les RR. PP. des Missions africaines, dont le siège est à Lyon, se sont attribué la dure tâche d'évangéliser les indigènes du continent noir. C'est à ce titre qu'ils sont en Egypte, dans le delta du Nil, érigé par le Saint-Siège en vicariat apostolique.

Les Pères ne se contentent pas de prêcher et de dire la messe : ils font l'école. Ils n'apprennent pas seulement à lire à leurs élèves, ce qui est beaucoup cependant : ils enseignent à ces fils de fallahs à cultiver la terre. Ils ont fondé des colonies agricoles, aujourd'hui prospères.

A Tantah, ils dirigent un collège intitulé collége Saint-Louis. Le fond de l'enseignement est français. Il y a quelques années, le très savant M. Victor Guérin, un catholique et un patriote, visita cet établissement au nom de la France. Il fut accueilli par le cri unanime de : « Vive la France ! » poussé par les élèves.

C'est que les Pères des Missions africaines, pour être d'admirables chrétiens, n'en sont pas moins d'excellents Français. Le Père Dorgère l'a prouvé, tout récemment, au Dahomey.

Un ordre de religieuses, les Sœurs de Nazareth d'Oullins, possède un couvent et une école à Galilée (Palestine).

* *

On conçoit que dans ces conditions, la langue française soit très répandue dans tout l'Orient. Cependant, les Anglais et les Américains nous font une concurrence acharnée, principalement en Egypte et en Arménie. Les Italiens ont fondé partout des écoles concurrentes. Les Allemands et les Autrichiens eux-mêmes marchent sur nos brisées.

N'empêche que la langue européenne la plus répandue est encore pour longtemps le français. A Alexandrie, où nos écoles sont nombreuses, malgré l'occupation anglaise, le commerce se fait en français. A Port-Saïd, c'est encore notre langue qui est généralement parlée. A Smyrne, sur 11.850 élèves que comptent les écoles de la ville, 8,225, c'est-à-dise les *trois quarts* apprennent le français, enseigné par des religieux.

Il est triste de penser que les hommes qui façonnent ainsi des clients, des amis et des admirateurs à la France, sont tracassés dans ce même pays dont ils étendent au dehors le domaine intellectuel et moral !

## *Ne soyons pas ridicules !*

Les amis des gens au pouvoir sont convaincus que toutes les critiques des conservateurs sont inspirées par l'esprit de parti, et que l'art de gouverner doit consister pour eux à prendre exactement le contre-pied de tout ce que nous conseillons.

Ils sont momentanément les plus forts : le public, blasé, ne sait plus ni s'étonner, ni s'indigner, ni résister. Ils peuvent donc se passer de notre approbation et se livrer impunément à toutes les fantaisies.

Mais une considération devrait les retenir : c'est la crainte du ridicule devant l'étranger. Ils ont tous des prétentions au titre d'hommes politiques, d'hommes d'Etat.

Nous voudrions bien savoir, à ce point de vue, quel profit ils espèrent retirer de la candidature officielle du communard Lissagaray ou de la statue de Garibaldi à Dijon.

Demandez-vous ce que peuvent bien penser les hommes politiques de Russie et d'Angleterre, en entendant déclarer à nos gouvernants que personne n'est plus capable de représenter avec honneur la République, à Paris, que le révolutionnaire socialiste qui déverse sa bile dans la *Bataille*.

Mais qu'est-ce donc que cette République qui voit un défenseur et un porte-drapeau dans le communard de 1871 ? C'est avec un gouvernement dont Lissagaray est le rempart et la gloire, en attendant d'en être sans doute le ministre, c'est avec ce gouvernement-là que l'Europe est sérieusement conviée à traiter et à nouer des alliances ? Quelle bouffonnerie et comme notre représentant à Saint-Pétersbourg doit être à l'aise pour négocier avec l'empereur de Russie !

Et cette statue de Garibaldi, doit-elle assez faire rire les Allemands et les Italiens à nos dépens ? Les Français vont gaspiller leur argent et leur bronze pour élever un monument à un fantoche, qui fut pour nous une cause de désastres pendant la guerre et qui n'a jamais cessé de haïr la France d'une haine féroce.

Un de nos plus distingués confrères, M. Juste Noël, publie en ce moment, dans le *Moniteur universel*, une étude du rôle de Garibaldi pendant la guerre, d'après les documents officiels. C'est écrasant. On se demande si les hommes qui ont pris l'initiative de cette statue, sont atteints d'aliénation mentale ou s'ils ont fait le pari de défier impunément le sentiment national.

Un fou couronné imposa aux Romains de la décadence l'obligation de rendre les honneurs divins à son cheval. Le peuple abruti se soumit. On peut dire à sa décharge que le cheval ne lui avait fait aucun mal et qu'il rendait tous les jours des honneurs du même genre à un homme qui n'était guère moins bête que le cheval.

Mais Garibaldi a été pour nous une calamité publique.

En 1872, devant la commission d'enquête, M. de Freycinet, glorieusement régnant, se défendait d'avoir appelé en France ce paillasse et sa bande.

« Nous ne les avons pas appelés, disait-il, je les ai trouvés installés. Du moment qu'ils étaient là, il fallait s'en servir le mieux possible...

« *M. de Rességuier*, membre de la commission. — Ou ne pas s'en servir du tout.

« *M. de Freycinet*. — *Si j'avais été le gouvernement, peut être ne m'en serais-je pas servi du tout*; le gouvernement, *pour des motifs politiques* que je n'ai point à examiner, a cru devoir le faire... »

Qui donc avait appelé Garibaldi ?

Rochefort, qui faisait partie du gouvernement de la défense nationale, racontait hier encore dans l'*Intransigeant* qu'après les premiers désastres, Garibaldi avait offert son concours — on sut plus tard ce qu'il valait — et que tout le gouvernement, sauf lui, Rochefort, fut unanime à repousser cette demande.

Ainsi Gambetta, Jules Favre, Jules Simon, Crémieux, Pelletan, etc., n'en voulaient pas !

Quant à l'amiral Fourichon, dès qu'il fut son arrivée en France, il proposa à Crémieux et à Glais-Bizoin de lui faire repasser la frontière.

Mais c'était précisément Glais-Bizoin qui l'avait appelé. C'est sous ses auspices qu'il était entré chez nous.

Quant à son role, deux citations suffiront à le faire apprécier.

La *Gazette de Cologne*, dans une étude faite au lendemain de la guerre sur ce qui s'était passé dans nos provinces de l'Est, écrivait :

« ... De tous les chefs un peu notables de cette lutte gigantesque, le vieux Garibaldi a pleinement *prononcé le plus de paroles inutiles, et en réalité fait le moins d'exploits*.

« *Il a mérité par son excès de négligence d'être vraiment honni.* »

Quant à la commission d'enquête, elle résumait son travail sur le personnage par ce jugement terrible :

« Loin de montrer l'intention de lutter, le général Garibaldi, qui connaissait jour par jour, heure par heure, les mouvements de l'ennemi, tant par ses propres informations que par celles qu'il recevait des autorités locales, n'a utilisé cette connaissance des choses que pour se dérober à toutes rencontres et se *renfermer étroitement dans les murs de Dijon*.

« Le général Garibaldi n'a jamais voulu sérieusement s'engager, n'a jamais voulu défendre les passages de la Côte-d'Or, et a ainsi livré l'armée du général Bourbaki aux Prussiens. Voilà ce qui ressort de tous les documents et de tous les faits.

« Si le général Garibaldi avait été un général français, nous aurions été contraints de vous demander que ce rapport et les pièces qui le justifient fussent renvoyés par l'Assemblée nationale au ministre de la guerre, afin d'examiner si le général Garibaldi ne devrait pas être traduit devant un conseil de guerre, pour y répondre de sa conduite *comme ayant abandonné à l'ennemi, de propos délibéré et sans combat, des positions qu'il avait reçu mission de défendre et comme ayant par là occasionné la perte d'une armée française et amené un désastre militaire qui n'aura de comparable dans l'histoire que les désastres de Sedan et de Metz*. »

Quand nous aurons ajouté qu'après la guerre ce triste personnage ne cessa d'insulter aux vaincus et d'encenser les Allemands, qu'il prétendait avoir combattus, nous aurons énuméré tous ses titres à notre reconnaissance.

Croyez-vous que cela vaille une statue ?

Peut être ! mais pas en France, en Allemagne.

## LES DUELS DE M. LAGUERRE

MM. Laguerre et Déroulède ont pu enfin se battre hier matin, près du bois de Marchiennes, aux environs de Charleroi.

A onze heures cinquante du matin, on a expédié cette dépêche aux journaux :

« Quatre balles échangées sans résultat. Les adversaires seront à Paris ce soir. »

A deux heures 47, celle-ci :

« MM. Laguerre et Déroulède mandés par procureur royal. Impossible arriver à Paris à six heures. »

A neuf heures 10, la dépêche suivante :

« Laguerre et Déroulède arrêtés. On les conduit à l'heure qu'il est à la prison cellulaire de Charleroi. »

Entre temps, le docteur Paulin Méry, député de la Seine, médecin de M. Déroulède, avait envoyé à un journaliste le télégramme qui suit et que nous publions sans commentaires :

« Au signal donné, M. Laguerre a tiré sur M. Déroulède, qui a très visiblement tiré en l'air.

» Deux secondes pistolets ont été remis aux deux adversaires.

» M. Laguerre a de nouveau visé M. Déroulède, qui a de nouveau tiré en l'air.

» Après quoi M. Déroulède s'est avancé vers les témoins de M. Laguerre et leur a dit :

« J'ai exécuté l'ancien boulangiste, je ne tire pas sur l'ancien ami. »

» Les deux adversaires ne se se sont pas réconciliés. Témoins et adversaires sont immédiatement repartis pour Paris. »

On sait que ce dernier renseignement est inexact.

Quoi qu'il en soit, il est évident que la justice belge est décidée à appliquer sévèrement les lois régissant le duel.

C'est en vertu de ces lois récentes que M. Camille Dreyfus et le marquis de Morès ont été condamnés à l'amende pour s'être rencontrés sur le territoire belge.

La loi de Belgique se résume aux dispositions suivantes :

S'il y a mort d'homme, la Cour d'assises avec les pénalités qui atteignent le meurtre.

S'il y simplement blessures ou rencontre sans résultat, la police correctionnelle, avec une sanction calquée sur l'article 411 de notre Code pénal, qui punit les coups et blessures : soit un emprisonnement de six jours à deux ans, soit, en cas de circonstances atténuantes, une amende de 100 à 2,000 francs.

Il va de soi que, puisque le duel n'a pas eu de résultat, les tribunaux belges seront naturellement disposés à appliquer une simple pénalité pécuniaire.

Il est néanmoins difficile de dire quand pourra avoir lieu le second duel de M. Laguerre.

M. Camille Dreyfus, député de la Seine, choisi d'un commun accord, comme arbitre, par les témoins de MM. Laguerre et Le Senne, a signé le procès-verbal suivant :

» Considérant que l'incident est né de la querelle pendante à ce moment entre MM. Déroulède et Laguerre ;

« Considérant que la question de responsabilité, dans la publication des *Coulisses du Boulangisme*, était écartée par l'allure même de la provocation adressée par M. Déroulède à M. Laguerre ;

» Considérant que tout, dans la presse et dans les conversations parlementaires, était concentré entre MM. Déroulède et Laguerre ;

» Que, dans ces conditions, l'épithète employée par M. Le Senne ne pouvait que s'appliquer à M. Laguerre, ou n'avait aucune signification,

» Après avoir demandé aux témoins de M. Le Senne s'ils consentaient à déclarer que cette épithète ne s'appliquait pas à M. Laguerre ;

» Vu le refus de ces témoins de faire pareille déclaration.

» L'arbitre déclare que M. Laguerre est fondé à demander réparation à M. Le Senne du propos rapporté par le journal l'*Eclair*, dans son numéro du 11 novembre 1890.

» *Signé* : Camille DREYFUS,
» Député de la Seine »

On a adressé de Charleroi, aux journaux, communication du document qui suit :

« Conformément au procès-verbal du 10 novembre, MM. Laguerre et Déroulède se sont rendus à la frontière hollandaise, accompagnés de leurs témoins, le mercredi 12 novembre.

» Le combat, ayant été empêché par la gendarmerie belge et par la gendarmerie hollandaise, a dû être ajourné.

» La rencontre a eu lieu aujourd'hui à onze heures du matin aux environs de Charleroi.

» Quatre balles ont été tirées sans résultat. M. Déroulède a tiré chaque fois en l'air.

» Marchiennes-au-Pont, le 13 novembre 1890.

Pour M. Laguerre : FARCY, LENOLÉ. — Pour M. Déroulède : MILLEVOYE, DUMONTEIL.

* *

La *Presse* a reçu la dépêche suivante datée de Charleroi, 10 h. 54 soir :

» A l'heure où je vous télégraphie, Georges Laguerre est en prison.

» La Chambre du conseil devra statuer sur la confirmation du mandat d'arrêt, puis renvoyer les prévenus devant la police correctionnelle.

» Toutes ces formalités prendront du temps et il est impossible de prévoir le jour de l'audience.

» C'est sur la rumeur publique que le parquet de Charleroi s'est exclusivement appuyé pour agir.

» Voici d'ailleurs comment les choses se sont passées :

» Georges Laguerre déjeûnait à l'hôtel du Rhin. Il était une heure et demie. Notre directeur fut informé par le commandant de gendarmerie que le procureur du roi le demandait.

» Simultanément, la même communication était faite à M. Déroulède, qui était descendu dans un autre hôtel.

» M. Georges Laguerre acheva tranquillement de déjeuner, gardé à vue par un brigadier et des gendarmes en bourgeois.

» Il se rendit ensuite au palais de justice, en voiture, accompagné par un brigadier de gendarmerie.

» En même temps, M. Camille Farcy et M. Dumonteil étaient invités à se rendre au parquet. On se demande pourquoi M. Lenglé et M. Millevoye n'ont pas été compris dans la poursuite.

» Au palais de justice, sous la surveillance des gendarmes, qui avaient la giberne ostensiblement garnie de cartouches, et le fusil à la bretelle, les prévenus attendaient dans la salle des Pas-Perdus. Ils durent attendre pendant une heure l'arrivée de M. le procureur.

» Enfin, vers trois heures, ce magistrat se donna la peine de venir.

» Le procureur se nomme M. Debucher. Il a l'aspect rude et rébarbatif.

» Il se décide à procéder aux interrogatoires. C'est par M. Déroulède qu'il commence

» M. Déroulède reconnait s'être battu sur le territoire belge et avoir entreint la loi belge. Le procureur, néanmoins, le presse de questions inutiles auxquelles M. Déroulède ne répond pas. Le mot de mandat d'arrêt est prononcé, et M. Déroulède est prié de ne pas s'éloigner.

» C'est ensuite le tour de Georges Laguerre, qui répond à la question du procureur en reconnaissant s'être battu.

» Celui-ci lui demande avec insistance s'il est blessé Laguerre affirme que non. Mais le magistrat demeure incrédule et charge son secrétaire de faire venir un médecin connus par le parquet, afin d'examiner les deux combattants.

» Laguerre proteste vainement contre l'inutilité de cette inspection.

» Les gendarmes le font sortir alors du cabinet du procureur et le conduisent, malgré ses protestations énergiques, dans une salle isolée, où il demeure enfermé et gardé à vue pendant plus de deux heures, au secret le plus absolu.

» A cinq heures, deux gendarmes viennent de nouveau le chercher et le conduisent chez M. Bollie, juge d'instruction.

» Mais il lui faut encore attendre que ce magistrat ait terminé l'interrogatoire de M. Déroulède, l'ait fait fouiller et mis sous mandat d'arrêt,

» Laguerre comparait enfin, et à son tour se voit mis en état d'arrestation. Huit gendarmes belges, debout, le fusil à la bretelle, surveillent les deux prévenus.

» A neuf heures on les conduit à la prison.

» A dix heures, un commissaire de police, accompagné de gendarmes, se rend dans les chambres d'hôtel occupées par Laguerre et Déroulède, pour y chercher les armes du combat, et opère une perquisition sans résultat. »

## LA MARÉCHALE PÉLISSIER

Nous avons annoncé la mort de la maréchale Pélissier.

La maréchale Pélissier, duchesse de Malakoff, est morte dans l'appartement qu'elle occupait au n° 11, de la rue de l'Université, à Paris. Elle était âgée de soixante-sept ans.

Ce nom, un des plus glorieux de la France moderne, fut porté par la maréchale avec tant de grâce, une dignité si haute, qu'il semble que quelque chose d'héroïque s'est éteint au moment où la mort touche ce noble front.

Mlle Sophie de la Paniega fut la seule femme espagnole parmi les amies de Mlle de Montijo, qu'une union illustre attacha à la France après son mariage avec Napoléon III. Elle était venue, aux Tuileries, avec la mère de l'Impératrice, dans un de ses voyages à Paris. La rare beauté de la jeune Espagnole, sa grâce, l'exquise simplicité d'une âme angélique, lui attirèrent de nombreux hommages et plus d'un prétendant briga la faveur d'obtenir sa main. Mlle de la Paniega accompagnait l'Impératrice à Cherbourg en 1858, lorsque Leurs Majestés s'y rendirent pour recevoir la visite de la reine d'Angleterre.

Le maréchal Pélissier représentait alors la France comme ambassadeur à Londres. Il accompagnait la Reine ; et ce fut dans les fêtes données à bord de l'escadre qu'il vit pour la première fois celle qui était destinée à porter son nom.

Le maréchal Pélissier avait l'apparence et la réputation d'un rude soldat. C'était beaucoup moins un homme d'une délicatesse de pensées, d'une sensibilité, d'une finesse d'esprit presque féminine. On cite de lui mille traits touchants. On cite même des poésies, qui auraient pu être appréciées au point de vue littéraire, si elles avaient été signées d'un nom moins illustre.

En voyant Mlle de la Paniega, qui offrait, joint à une rare distinction, le type accompli de la beauté andalouse, le maréchal, qui avait beaucoup vécu en Afrique et n'avais jamais eu le temps de songer à se marier, s'approcha de l'Impératrice et lui déclara sur l'heure qu'il serait bien heureux s'il pouvait espérer d'être agréé comme époux.

L'Impératrice honorait Mlle de la Paniega d'une affection tout à fait tendre et intime. La pensée de rapprocher d'elle, en l'attachant à la France par une alliance flatteuse, une personne qui lui était aussi chère et dont elle connaissait les rares qualités sourit à Sa Majesté. Elle promit au maréchal de se montrer favorable à ses vœux.

Mlle de la Paniega laissa entendre que la demande pourrait être agréée. L'Impératrice, aussitôt, en informa le maréchal, l'engageant à formuler lui-même ses espérances. On put voir alors, plus timide qu'un adolescent, trembler devant les beaux yeux d'une jeune fille, cet homme habitué au commandement et qui avait donné, dans le cours de sa longue carrière, des preuves de rare énergie. Le mariage eut lieu peu après et le maréchal, nommé gouverneur de l'Algérie, partit avec sa jeune femme, qui ne tarda pas à montrer cette noblesse de cœur, cet esprit de dévouement qui faisaient de la maréchale la meilleure des femmes et des mères. Bientôt la naissance d'une fille vint compléter leur bonheur intime.

Le maréchal fut entièrement subjugué par la charmante enfant qui réjouissait sa maturité. Elle n'avait encore que trois ans et l'on pouvait déjà dire : « Louise de Malakoff gouverne l'Algérie, puisque c'est elle qui gouverne son père. »

* *

Après la mort du maréchal, fière du nom qu'elle portait, sa veuve repoussa toute autre alliance. Belle et jeune encore, elle se dévoua tout entière aux soins de l'éducation de sa fille, qui épousa le comte Zamoïski.

Le 4 septembre, la duchesse de Malakoff était au nombre des personnes dévouées qui entourèrent l'Impératrice jusqu'à l'heure suprême ! Depuis, chaque année, soit en Suisse, soit en Angleterre, elle venait avec sa fille, presque enfant encore, faire de longs séjours auprès des souverains exilés. Son beau visage, sur lequel on lisait comme dans un livre ouvert la bonté, la douceur et le dévouement, s'est penché sur tous les cercueils, son cœur fidèle a partagé toutes les douleurs.

A la nouvelle de la mort du Prince impérial, elle était accourue en Angleterre. Mlle Louise de Malakoff avait, toute enfant, pour le Prince dont elle avait partagé les jeux, un culte touchant. Au moment où le cercueil du Prince, ramené du Zululand, franchissait le seuil de Camden, la pauvre enfant tomba inanimée, et l'on fut inquiet, pendant quelque temps, de l'ébranlement qui suivit cette explosion de douleur.

Il y a peu d'années, la maréchale avait été frappée par une événement funeste. Sa mère, la marquise de la Paniega, s'était décidée à quitter l'Espagne pour venir se fixer en France. La maréchale se réjouissait d'une réunion depuis longtemps souhaitée. — Le train dans lequel se trouvait la marquise fut incendié à la suite d'une collision. Un grand nombre de voyageurs périrent. En apprenant la catastrophe, la maréchale accourut. Elle eut la douleur de retrouver le corps de sa mère parmi les victimes carbonisées, et ne put la reconnaître qu'aux bijoux qu'elle portait, particulièrement à sa montre que le feu n'avait pas détruite.

La maréchale Pélissier n'était pas seulement la femme brillante, sympathique à tous, que le monde voyait ; comme toutes les belles âmes, elle aimait à faire le bien. Sa discrète générosité ne comptait pas les bienfaits. Il y a pour ceux qui la pleurent aujourd'hui, de grandes consolations dans le souvenir d'une vie si noblement remplie.

La maréchale était cousine du comte de Casa-Valencia et de la baronne Beyens, femme du ministre de Belgique à Paris.

Ses obsèques seront célébrées samedi, à midi, en l'église Saint-Thomas-d'Aquin.

MEMOR.

**AVIS AUX SOCIÉTÉS** — Les sociétés qui confient l'impression de leurs affiches, circulaires et réglements à la maison Alfred Reboux, rue Neuve, 17, ont droit à l'insertion gratuite dans les deux éditions du *Journal de Roubaix*.

## BOURSE DE PARIS

**du vendredi 14 novembre**

*(par voie télégraphique et par fil spécial)*

| Cours précéd. | VALEURS | Cours d'ouv. | Cours de 2 h. | Cours de clôt. |
|---|---|---|---|---|
| | **Fonds d'Etat** | | | |
| 94 125 | 3 0/0 | 95 40 | 95 25 | 94 975 |
| 105 10 | 4 1/2 0/0 1883 | 105 10 | 105 10 | 105 0375 |
| 94 . | Italien 5 0/0 | 93 85 | 93 90 | 93 725 |
| 18 525 | Turc 4 0/0 | 18 50 | 18 50 | 18 425 |
| 456 3/5 | Egypte 6 0/0 | 453 75 | 453 . | 452 81a5 |
| 75 13/16 | Extérieure 4 0/0 | 75 13/16 | 76 3/4 | 75 17/32 |
| 91 1/8 | Hongrois 4 0/0 | 91 1/8 | 91 1/8 | 91 . / . |
| 58 15/16 | Portugais 3 0/0 | 59 1/8 | 59 . / . | 58 11/16 |
| 91 3/16 | Consolidés anglais | 91 1/8 | 91 1/8 | 91 . / . |
| 98 . / . | Russe 1889 | 98 . / . | 98 1/4 | 98 3/8 |
| 98 3/4 | Russe 1889 | 98 3/4 | 98 11/16 | 98 3/16 |
| . . / . | Russe 1890 | . . / . | . . / . | . . / . |
| | **Sociétés de crédit** | | | |
| 4225 . . | Banque de France | 4225 | 4240 . . | 4250 . . |
| 580 . . | Banque d'Escompte | 581 25 | 581 25 | 575 . . |
| 877 50 | Banque de Paris | 878 75 | 876 25 | 866 25 |
| 1290 . . | Crédit Foncier | 128. 50 | 1290 . . | 1280 . . |
| 438 75 | Crédit Mobilier | 437 50 | 437 50 | 436 . . |
| 815 . . | Crédit Lyonnais | 815 . . | 813 75 | 807 50 |
| 623 125 | Banque Ottomane | 630 . . | 628 . . | 624 35 |
| | **Chemins de fer** | | | |
| 1867 50 | Nord | 1865 . . | 1867 50 | 1867 50 |
| 1482 50 | Paris-Lyon-Méditer. | 1496 . . | 1496 . . | 1495 . . |
| . . . . | Orléans | . . . . | . . . . | . . . . |
| 552 50 | Autrichiens | 551 25 | 551 25 | 548 75 |
| 226 . | Lombards | 227 50 | 227 50 | 227 50 |
| 348 75 | Nord Espagne | 348 75 | 347 50 | 348 75 |
| 306 25 | Saragosse | 316 25 | 316 25 | 309 . . |
| | **Valeurs diverses** | | | |
| 1473 50 | Gaz Parisien | 1475 75 | 1480 . . | 1465 . . |
| 53 75 | Métaux | 52 50 | 52 50 | 52 25 |
| 35 . . | Panama | 35 . . | 35 . . | 33 75 |
| 2410 . . | Suez | 2413 75 | 2412 50 | 2405 . . |
| | **Mines** | | | |
| 609 84 | Rio-Tinto | 611 . . | 602 . . | 592 . . |
| 163 50 | Tharsis | 162 . . | 162 . . | 161 . . |
| . . . . | de Beers | . . . . | . . . . | . . . . |

## COURS DE CLOTURE AU COMPTANT

*du 14 novembre 1890*

| cours précédent | VALEURS | Cours du jour |
|---|---|---|
| 95 . . / . | 3 0/0 | 94 82 1/2 |
| 95 60 / . | 3 0/0 amortissable | 95 30 / . |
| 104 90 / . | 4 1/2 0/0 1883 | 104 95 / . |

## BOURSE DE LILLE

**du vendredi 14 novembre**

*PAR FIL TÉLÉPHONIQUE SPÉCIAL*

| VALEURS | COMPT. | COURS PRÉCÉD. |
|---|---|---|
| Lille 1000, remboursable à 100 fr. | . . . . | 198 . . |
| Lille 1863, remboursable à 100 fr. | . . . . | 120 . . |
| Lille 1868, remboursable à 500 fr. | . . . . | 511 75 |
| Lille 1877, remboursable à 500 fr. | . . . . | 510 . . |
| Lille 1884, obligations de 400 fr., 200 payés | . . . . | 415 . . |
| Lille 1887 | . . . . | 356 . . |
| Armentières 1886 | . . . . | 491 . . |
| Armentières 1879 | . . . . | 1012 . . |
| Roubaix-Teurc., remb. à 50 fr. en 55 ans | . . . . | 45 50 |
| Tourcoing 1876 | . . . . | 426 . . |
| Amiens, remboursable à 500 fr. | . . . . | 118 50 |
| Département du Nord | . . . . | 164 . . |
| Caisse de Lille (Verley, Decroix et Cie) | . . . . | 570 . . |
| » » (act. nouv.) | . . . . | 1143 50 |
| Caisse d'Esc. E. Thomassin et Cie (act. anc.) | . . . . | 75 . . |
| » » (act. nouv.), 250 fr. p. | . . . . | 275 . . |
| Caisse Plate et Cie | . . . . | 358 . . |
| Cie des Industries Textiles (Allart et Cie) | . . . . | 605 . . |
| Crédit du Nord, action 500 fr., 125 payés | . . . . | 410 . . |
| Compt. comm. Devilder et Cie, act. 1 000 fr. | . . . . | 1125 . . |
| Gaz Wazemmes, ex-c. n° 37, act. 500 fr. p. | . . . . | 530 . . |
| Le Nord, assur., act. 1 000 fr., 250 payés | . . . . | 2350 . . |
| Union Génér. du Nord, act. 500 fr., 125 p. | . . . . | 435 . . |
| Union Linière du Nord, act. 500 fr., tout p. | . . . . | 228 50 |
| Banque rég. du Nord à Roubaix, act. 500 fr. | . . . . | 500 . . |
| Comptoir d'Escompte du Nord, à Roubaix | . . . . | 510 . . |
| Soc. St-Sauv.-Arras (anc. ns. Grassin) 500 fr. | . . . . | 150 . . |
| Tramways du Département du Nord (ex-c. 7) | . . . . | 35 . . |
| Caisse comm. de Béthune, A. Turbies et Cie | . . . . | 512 . . |
| Delgutte et Cie | . . . . | 525 . . |
| Soc. an. Lille et Bonnières, act. 1.000 fr. t. p. | . . . . | 2065 . . |
| Biache-Saint-Vaast | . . . . | 3080 . . |
| Denain et Anzin | . . . . | 340 . . |
| Obligations Nord | . . . . | 290 . . |
| Fives-Lille, remboursables à 450 fr | . . . . | 467 . . |
| Union Linière du Nord (oblig. hypot. 500) | . . . . | 228 . . |
| Gaz Wazemmes (1 à 2.000) remb. à 500 fr. | . . . . | 515 . . |
| Chemins de fer économiques du Nord | . . . . | 525 . . |

**CHARBONNAGES**

| ACTIONS | *Cours* | *complets* |
|---|---|---|
| Aniche (Nord) le 12e | . . . . | 18900 . . |
| Anzin 100e de denier | 5400 | 5400 . . |
| Béthune 1831 | . . . . | 585 . . |
| Béthune 1877 | . . . . | 440 . . |
| Bruay (Pas-de-Calais) | 14975 | 14 50 . . |
| Bully-Grenay le 6e | 3800 | 3805 . . |
| Carvin | 3020 | 3045 75 |
| Courrières | . . . . | 46900 . . |
| Campagnac | . . . . | 496 25 |
| Crespin | 360 | 350 . . |
| Douchy | . . . . | 4870 . . |
| Douaisienne (act. libérée) 500 fr. | . . . . | 225 . . |
| Dourges | 12000 | 11800 . . |
| Escarpelle (Nord) | . . . . | 3895 . . |
| Epinac | . . . . | 550 . . |
| Ferfay (Société anonyme) | . . . . | 900 . . |
| Lens | . . . . | 28975 . . |
| Liévin | . . . . | 1040 . . |
| Ostricourt | 750 | 490 . . |
| Meurchin | . . . . | 560 . . |
| Marles 30 0/0 part d'ingénieur | 16450 | 16500 . . |
| Drocourt | . . . . | 68 0 . . |
| Sincey-le-Rouvray | . . . . | 2 50 |
| Thivencelles, Fresnes-Midi | . . . . | 243 75 |
| Vicoigne et Nœux | . . . . | 22900 . . |

## COURS DE CLOTURE AU COMPTANT

*du 14 novembre 1890*

| cours précédent | VALEURS | Cours du jour |
|---|---|---|
| 95 . . / . | 3 0/0 | 94 82 1/2 |
| 95 60 / . | 3 0/0 amortissable | 95 30 / . |
| 104 90 / . | 4 1/2 0/0 1883 | 104 95 / . |

# DERNIÈRE HEURE

*(De nos correspondants particuliers et par FILSPECIAL)*

### Les fouilles de Delphes

Paris, 14 novembre. — Le ministre de l'instruction publique vient de soumettre à la Chambre une demande de crédit de 400.000 francs, pour couvrir les dépenses qu'entraîneront les fouilles de Delphes.

### Une rébellion à bord d'un navire norvégien

Calais, 14 novembre. — Le *Camilla*, navire norvégien, allant à Margate, avait été forcé par la récente tempête d'entrer dans le port de Calais pour réparer des avaries, et prenait la mer aujourd'hui, à onze heures du matin, muni du certificat exigé par les règlements et constatant la réfection parfaite.

Le nommé H. A Sem, second du navire, refusa à ce moment de s'embarquer, prétextant que la *Camilla* n'était pas en état de prendre la mer. Le consul de Norvège averti fit signer à l'équipage, en présence de la gendarmerie maritime, un constat de la solidité du bâtiment.

Sem parut se résigner, mais à peine le consul était-il dans l'avant-port qu'il sauta par-dessus le bord, et, une corde lui ayant été lancée, il regagna le quai.

Il fut immédiatement appréhendé sur l'ordre du consul et conduit à la prison municipale.

Le consul général, avisé télégraphiquement, ordonna par dépêche que le *Camilla*, retenu à Calais par l'incident, prendrait la mer demain, à huit heures, avec son second enfermé, jusqu'à ce que le bâtiment ait gagné la pleine mer.

### Edifiante histoire

Toulon, 14 novembre. — Un individu muni de papiers officiels s'est présenté hier à la préfecture maritime et a obtenu de visiter l'arsenal. Cet individu était surveillé depuis Paris par un agent de la sûreté.

Il a pu entrer dans notre grand établissement maritime sans encombre ; mais l'agent qui le filait s'est vu refuser la porte par les gendarmes.

Cet agent a dû alors se rendre auprès du préfet, qui a fait immédiatement prévenir par le télégraphe tous les services de l'arsenal.

Malheureusement l'individu suspect n'a pas été retrouvé.

### Un prêtre assassiné

Vienne, 13 novembre. — Le curé Stauko Popravak, de Bresnjestica, a été trouvé assassiné dans sa maison.

Le cadavre avait été enduit de pétrole, auquel l'assassin avait mis le feu.

La domestique du vieil ecclésiastique, sur laquelle pèsent de graves soupçons, a été mise en état d'arrestation.

### Renouvellement de la triple alliance

Bruxelles, 14 novembre. — L'*Indépendance belge* annonce que les conditions du renouvellement de la triple alliance ont été arrêtées dans l'entrevue de Milan.

Si M. Crispi a une grosse majorité, les signatures seront échangées avant la fin du mois et le texte du traité sera communiqué à Vienne, aussitôt que Guillaume II en aura